

Fiche de poste : **Kinésithérapeute**

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir Kinésithérapeute

Kinésithérapeute : Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

1. DESCRIPTION DU METIER DE KINESITHERAPEUTE

Le **masseur Kinésithérapeute**, ou kiné dans le langage courant, agit sur prescription médicale. Il réalise de façon manuelle ou instrumentale des actes destinés à prévenir, rétablir, suppléer l'altération des capacités fonctionnelles de ses patients.

A partir du diagnostic d'un médecin et de l'examen des radiographies, puis de son examen clinique, il décide du traitement à mettre en pratique : **massages, exercices et mouvements pratiqués par le patient sous son contrôle**. Ce travail, réparti sur la durée du traitement, permet de corriger de mauvaises attitudes.

L'objectif du **kinésithérapeute** est aussi de réduire voire de supprimer la douleur. S'il soigne les affections bénignes telles que les lombalgies, torticolis ou entorses, il traite aussi les traumatismes dus aux accidents ou les conséquences du vieillissement.

Il palpe, masse, remodèle les muscles avec douceur ou intensément suivant les besoins. Il utilise crèmes et onguents, la chaleur, le froid ou l'électricité.

Il donne aussi des conseils au patient afin qu'il puisse **s'auto-réduquer** et éviter de rencontrer à nouveau les mêmes difficultés.

Il intervient également dans le domaine sportif en cas de traumatisme musculaire, par exemple, (remise en forme, relaxation, massage) et en thalassothérapie (balnéothérapie, hydrothérapie...).

Il peut travailler en libéral (formule choisie par la plus grande majorité **des kinés diplômés**), seul ou avec des associés dans un cabinet privé. Pour s'installer, mieux vaut éviter les régions déjà saturées comme l'Ile de France et le Sud et privilégier les zones plutôt rurales. Il peut aussi exercer dans des hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, les maisons de retraite ou **Ephad**, les établissements thermaux où il est associé à une équipe **inter-professionnelle**.

Une bonne résistance physique est indispensable. Il travaille le plus souvent debout et produit des efforts physiques prolongés.

2. **ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR KINESITHEREPEUTE**

Afin d'exercer le métier de **Kinésithérapeute** il est indispensable d'obtenir le Diplôme d'Etat de masseurs-kinésithérapeute.

Pour accéder à la formation de **Kinésithérapeute** il faut obligatoirement être titulaire du baccalauréat et effectuer soit une année de **Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)**, soit une première année de licence en **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)** ou soit une première année en Science de la vie.

Cette formation dure quatre ans et s'effectue au sein d'un **Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)**.

Elle se compose d'enseignements théoriques et d'enseignements pratiques.

La première et la deuxième année de formation de **Kinésithérapeute** se composent d'unités d'enseignements théoriques, tels que la Santé publique; les Sciences biomédicales ; la Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique ; les Sciences humaines et sciences sociales ; les Sciences de la vie et du mouvement ; les Théories, modèles, méthodes et outils en **kinésithérapie** ; les Méthodes de travail et méthodes de recherches ; l'Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité ; l'Anglais et la Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

Elles se composent également d'enseignements pratiques correspondant à des stages d'observations.

Ensuite, la troisième et la quatrième année de formation de **Kinésithérapeute** se composent également d'unités d'enseignements théoriques, tels que la Sémiologie, physiopathologie et pathologie ; les Evaluations, techniques et outils d'intervention ; le Droit, législation et gestion d'une structure ; les Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation et réadaptation ; la Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques ; l'Intervention du **Kinésithérapeute** en santé publique ; les Interventions spécifiques en kinésithérapie ; les Méthodes de travail et méthodes de recherche ; la Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ; l'Anglais professionnel ; l'Analyse et amélioration de la pratique professionnelle et le Mémoire.

Elles se composent également d'enseignements pratiques correspondant à des stages.

Le candidat obtient le **Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute** une fois chaque unité d'enseignements théoriques et pratiques validée ainsi que la réalisation et la soutenance du mémoire validé.

Enfin, il est possible d'effectuer et de valider la formation au **Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute** en formation continue, cependant elle n'est pas accessible par le biais de la **Validation d'acquis de l'Expérience (VAE)**.

3. POURQUOI DEVENIR DE KINESITHERAPEUTE

Le choix d'une orientation professionnelle est souvent un défi de taille. La **kinésithérapie** est un domaine vaste et important de la médecine, ceux qui envisagent d'étudier la **kinésithérapie** n'ont pas besoin d'être convaincus, mais pour ceux qui ont besoin d'un petit coup de pouce dans la bonne direction, voici 7 bonnes raisons de faire carrière en **kinésithérapie**.

1. La kinésithérapie soulage les patients : Devenir **Kinésithérapeute** offre la possibilité d'une carrière stimulante, enrichissante et satisfaisante. Les **Kinésithérapeutes** impactent positivement la qualité de vie de leurs patients, en améliorant leur santé et leur bien-être par la restauration des mouvements fonctionnels.
2. La société a besoin des kinésithérapeutes : Les **Kinésithérapeutes** sont indispensables aujourd'hui. Des patients de tous les âges peuvent souffrir de douleurs chroniques, de blessures sportives et de problèmes de mobilité ; tous ces problèmes peuvent être considérablement améliorés avec l'aide de la **kinésithérapie**.
3. Les cours de **Kinésithérapie** sont très pratiques : En effet, au cours de leur parcours d'apprentissage, les étudiants ont la possibilité d'effectuer des stages

cliniques et d'appliquer les connaissances acquises en classe dans un environnement réel. Pour préparer pleinement les étudiants à tous les aspects de la **kinésithérapie**, les stages font toujours partie du cursus.

4. De nombreuses perspectives d'avenir pour les diplômés : Les diplômés en **kinésithérapie** de trouvent généralement un emploi dans les domaines suivants : Physiothérapie, médecine du sport, réadaptation, neuroréhabilitation ou recherche universitaire. Globalement, les études en **kinésithérapie** sont axées sur l'employabilité.
5. La **physiothérapie** est un bon moyen de poursuivre une passion pour le sport : Les carrières dans le sport sont notoirement difficiles à trouver, mais en étudiant un diplôme en kinésithérapie, les étudiants se donnent une chance d'être employés dans ce domaine.
6. Les **kinésithérapeutes** sont des professionnels autonomes. Cela signifie que les kinésithérapeutes peuvent travailler de manière indépendante pour fournir des soins de qualité aux patients en évaluant le problème et en décidant du plan de traitement approprié.
7. Une opportunité d'utiliser les innovations numériques pour améliorer la qualité de vie de la population en garantissant des résultats de santé très positifs.

4. **QUALITES ET COMPETENCES POUR DEVENIR KINESITHERAPEUTE**

Lors de l'entretien d'embauche le candidat doit posséder un projet professionnel et doit être en capacité de pouvoir l'expliquer à son interlocuteur. Il doit présenter ses motivations et mettre en avant les compétences et les qualités suivantes.

Il/Elle doit posséder des connaissances médicales, psychologiques et techniques afin d'analyser et de prendre en compte les facteurs physiques, sociaux, cognitifs ou encore environnementaux.

Le **Kinésithérapeute** doit posséder de grandes capacités d'analyse, d'observation et de synthèse.

Il/Elle doit faire preuve de qualités humaines, relationnelles et psychologiques. Il doit posséder des capacités d'écoute, de dialogue et de discrétion.

Le **Kinésithérapeute** doit posséder une grande résistance physique et psychologique.

Il/Elle doit faire preuve de patience, de pédagogie, de respect, d'empathie et de bienveillance. Il/Elle doit être délicat et posséder de la dextérité.

5. SALAIRE DE KINESITHERAPEUTE

La rémunération du Kinésithérapeute varie selon le secteur d'activité, le type de structures et l'ancienneté.

La rémunération d'un Kinésithérapeute en début de carrière est comprise entre **1 400.00€** et **1 600.00€ net par mois**.

La rémunération d'un Kinésithérapeute en fin de carrière est d'environ de **3 000.00€ net par mois**.

Enfin, **la rémunération moyenne d'un kinésithérapeute libéral** est de **2 500.00€ net par mois**.

6. BRUTS EN MOYENNE

A l'hôpital, **le salaire mensuel brut des masseurs-kinésithérapeutes** est d'environ **1 520€ en début de carrière** et de **2 550€ en fin de carrière**.

En 2010, le revenu mensuel **moyen net des masseurs-kinésithérapeutes libéraux** était estimé à **3 500€**.

7. LES MISSIONS REALISEES PAR LE KINESITHERAPEUTE

Le **Kinésithérapeute** a pour mission principale la rééducation des patients. En effet, le **Kinésithérapeute** intervient après la demande d'un médecin ou d'un chirurgien. Afin de mettre en place la rééducation du patient, le **Kinésithérapeute** effectue son propre diagnostic et ses propres objectifs de soins au travers d'exams et de tests. Il/Elle évalue les capacités motrices, sensorielles, cognitives et sensibles des patients.

Le **Kinésithérapeute** adapte sa prise en charge selon la pathologie dont souffre la personne en soin. Il/Elle intervient manuellement et/ou avec l'aide d'appareillages.

Le **Kinésithérapeute** soulage la douleur des patients, rétablit la mobilité des articulations et la posture et prévient les récurrences. Il/Elle traite les personnes

atteintes de paralysies ou de troubles neurologiques, mais aussi des personnes atteintes de troubles circulatoire, rhumatismales ou de troubles à la suite d'un accident de la route ou encore sportif.

Le **Kinésithérapeute** prodigue ensuite aussi bien des massages, il/elle fait faire des mouvements, notamment des étirements avec ou sans l'aide de machines et de poids. Il/Elle effectue des soins à l'aide de la chaleur, de la cryothérapie ou encore d'électrodes.

Il/Elle intervient également auprès des nourrissons pour effectuer des manœuvres de kinésithérapie respiratoire.

Enfin, le **Kinésithérapeute** peut également intervenir dans des clubs de sport ou dans des cures thermales.

8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES DE KINESITHERAPEUTE

Il existe des possibilités d'évolution de carrière pour un **Kinésithérapeute**.

En effet, à la suite de plusieurs années d'expériences au sein du milieu hospitalier, le **Kinésithérapeute** peut évoluer vers des métiers de responsabilités après l'obtention d'un diplôme supplémentaire, tels que cadre de santé ou encore directeur de soins.

Il/Elle peut également évoluer vers d'autres métiers et se spécialiser dans le sport, **la kinésithérapie respiratoire, la kinésithérapie équine** ou encore la rhumatologie.

De plus, le **Kinésithérapeute** peut se spécialiser dans l'ostéopathie, il bénéficiera alors de dispense de formations pour le diplôme d'Ostéopathie.

Enfin, il/elle peut s'installer en libéral c'est-à-dire à son compte au sein d'un cabinet.

9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN KINESITHERAPEUTE

Le Kinésithérapeute peut exercer son métier dans trois domaines de la fonction publique :

- **Dans la fonction publique territoriale, c'est-à-dire au sein des communes, des départements, des régions ou encore des établissements publics.**

- **Dans la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire au sein d'un hôpital public**

Dans la fonction publique de l'Etat, c'est-à-dire au sein d'un hôpital militaire

10. LES TEMOIGNAGES DE NOS KINESITHERAPEUTES

Gilles, masseur-kinésithérapeute

« Que l'on intervienne en kiné respiratoire dans un service de pneumologie ou en rééducation après une intervention chirurgicale, nous prenons en charge, le plus souvent individuellement, le patient lors de son hospitalisation. On crée avec nos patients des relations privilégiées et fortes, dans la mesure où nos actes apportent souvent un soulagement rapide. Par ailleurs, nous sommes responsables des actes que nous effectuons sur prescription médicale. Au-delà des techniques que nous devons maîtriser, ce métier nécessite une véritable dimension thérapeutique : face à un patient, il faut savoir s'engager, puiser assez d'énergie pour le « tirer » de sa difficulté de santé ! Le métier de masseur-kinésithérapeute à l'hôpital est d'une grande variété. Il faut être autonome et responsable vis-à-vis de ses patients, du bébé à la personne âgée. »

11. LES METIERS RELIES AU METIER DE KINESITHERAPEUTE

Exerçant le plus souvent en libéral, **le kiné peut être salarié d'un hôpital**, d'un **établissement thermal** ou d'un **centre de rééducation fonctionnelle**. Il peut également exercer **au sein des services de santé de l'armée**, ou **dans un hôpital militaire**.